

**Nombre de conseillers élus :**  
15

**Séance ordinaire du 19 mai 2025**  
**à 18h00**

**Conseillers en fonction :**  
15

**Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire**

**Conseillers présents et**  
**représentés :**  
15

**Membres présents :** MM ANDRIC Nicolas, BAAS René, BLANCHE  
Éric, MEYFROIDT Olivier. MMES HOMMEL Laurence, KOPP  
Catherine, LACOUTURE Agathe, MAETZ Mélanie, SEYFRITZ Anne-  
Marie, WEBER Véronique.

**Absents excusés :** MME FEIBEL Anne (procuration à SEYFRITZ Anne-  
Marie) ; MM FOESSER Christian (procuration à BAAS René) RAULIN  
Bernard (procuration à HOMMEL Laurence), WETLEY Jean-Philippe  
(procuration à EYDER Bruno).

**Secrétaire de Séance :** MAETZ Mélanie

**Date de convocation : 12 mai 2025**

### **31/25 APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a engagé une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions de l'article L.153-36 et suivants du Code de l'urbanisme en vue d'y apporter divers ajustements concernant :

- La valorisation des espaces bâtis existants en zone UA ;
- L'implantation des piscines ;
- L'emprise au sol des constructions en zone UA pour préserver des espaces de respiration ;
- Les caractéristiques des clôtures ;
- L'aspect extérieur des constructions ;
- Les normes de stationnement ;
- La rectification d'une erreur.

La modification a fait l'objet d'un examen au cas par cas qui a permis de conclure à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, décision qui a été validée par la MRAe par décision n°MRAe 2024ACGE134 du 04/11/2024.

Le projet de modification du PLU a été notifié aux Personnes Publiques Associées :

Les services de l'Etat (courrier du 24/09/2024) ont formulé des propositions pour compléter les évolutions du règlement (introduction d'un coefficient de biotope ou de pleine terre, règles différenciées concernant les clôtures le long de voies ou le long des limites séparatives, mutualisation des espaces de stationnement). Les propositions seront examinées lors d'une prochaine évolution du PLU en concertation avec les services instructeurs des autorisations d'urbanisme afin que les règles puissent être efficaces ;

La Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig (courrier du 07/11/2024) a formulé des recommandations pour faire évoluer les règles relatives à la gestion des eaux pluviales. Le règlement du PLU comprend d'ores et déjà les principes de gestion des eaux pluviales à la parcelle sur la base desquels la CCRMM peut proposer des prescriptions complémentaires dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Des prescriptions plus précises pourront être intégrées au règlement lors d'une prochaine évolution du PLU.

La CCI Alsace Eurométropole (courrier du 04/11/2024) a émis un avis favorable.

La Chambre d'Agriculture (mail du 15/10/2024) a indiqué qu'elle n'avait pas d'observations à formuler.

Le dossier de modification a été soumis à enquête publique du 20/01/2025 au 21/02/2025. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées avec un avis favorable assorti de la recommandation d'avoir une réflexion sur les propositions faites par les PPA, le 13 mars 2025.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/07/2015 ;

**Vu** la délibération n°62/20 du 16/11/2020, par laquelle le Conseil municipal a modifié le PLU ;

**Vu** la délibération n°77/2024 en date du 09/12/2024, par laquelle le conseil municipal d'Altorf a décidé de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification du PLU, après avis conforme de l'autorité environnementale ;

**Vu** l'arrêté en date du 17/12/2024, par lequel le Maire a soumis le projet de modification du PLU à enquête publique conjointe avec la révision allégée n°1 du PLU qui s'est déroulée du 20/01/2025 au 21/02/2025 ;

**Vu** les avis des personnes publiques associées sur le dossier de modification du PLU ;

**Vu** l'absence d'observations émises par le public sur le projet de modification durant l'enquête publique ;

**Vu** les conclusions du Commissaire enquêteur dans son rapport du 13/03/2025 ;

**Considérant** que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de modification du PLU ;

**Considérant** que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

*Entendu l'exposé du Maire*

### **Après délibération,**

#### **A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ **DECIDE** d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- ✓ **DIT QUE** la présente délibération est, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme **exécutoire**, à compter de :
  - Sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim ;
  - Sa publication sur le Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>) ;
- ✓ **DIT QUE** la présente délibération, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme :
  - Fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune ;
  - Fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;
  - Mention de ces publications et affichages sera insérée en caractères apparents dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.

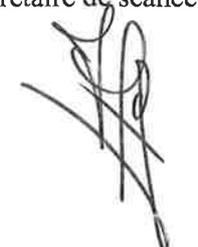
### **POUR ETRAIT CONFORME :**

Altorf le 5 juin 2025

Bruno EYDER  
Maire d'Altorf



Mélanie MAETZ  
Secrétaire de séance



**Acte à classer****DCM\_31\_2025**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-06-05T17-35-56.00 ( MI261654655 )

Identifiant unique de l'acte : 067-216700088-20250519-DCM\_31\_2025-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DCM 31/25 APPROBATION DE LA MODIFICATION N

Date de décision : 19/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 31.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[67008\\_M2\\_rapport\\_2025...](#) Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[67008\\_reglement\\_M2-  
RA1\\_20250519.PDF](#) Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/06/25 à 17:35

Par [EPP VERONIQUE](#)

Transmis

Date 05/06/25 à 17:35

Par [EPP VERONIQUE](#)

Accusé de réception

Date 05/06/25 à 17:41

